

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR DU GRAND AUXERROIS

N° 2023-08

Objet : SCOT : Projet d'Aménagement Stratégique – Débat la modification de l'armature territoriale

SÉANCE DU 30 MAI 2023

Le Comité syndical du PETR, convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni 30 mai 2023 dans la salle des fêtes du Bourg de Ligny-le-Châtel (89144), sous la présidence du Vice-Président Monsieur Etienne BOILEAU.

Nombre de membres

en exercice : 41

présents : 22

votants : 28 (dont 6 pouvoirs)

absents : 19

Etaient présents : Bernard Riant, Chrystelle EDOUARD, Arminda GUIBLAIN, Mani CAMBEFORT, Francis HEURLEY, Emmanuelle MIRE DIN, Mahfoud AOMAR, Fernando DIAS GONCALVES, Etienne BOILEAU, Héléne COMOY, Damien GAUTHIER, Gilles PROU, Jérôme CHARDON, Marianne SUZANNE, Sébastien YALCIN, Yves DELOT, Serge GAILLOT, Michel FOURREY, Bruno BLAUVAC, Sylvie DELCROIX, Dominique DELAGNEAU, Patrick ROUSSELLE.

Pouvoirs : Sébastien DOLOZILEK à Francis HEURLEY, Crescent MARAULT à Etienne BOILEAU, Alain THIERY à Fernando DIAS GONCALVES, Patrick RIGOLET à Mahfoud AOMAR, Jean-Dominique FRANCK à Héléne COMOY, Patrice BAILLET à Yves DELOT,

Absents : Jean-Luc LIVERNEAUX, Magloire SIOPATHIS, Christophe BONNEFOND, Stéphane ANTUNES, Sébastien DOLOZILEK, Crescent MARAULT, Denis ROYCOURT, Bernard CURNIER, Patrick RIGOLET, Gérard CHAT, Alain THIERY, Patrick GENDRAUD, Jean-Dominique FRANCK, François BOUCHER, Didier JACQUEMAIN, Jean-Luc WARIE, Alain LIEBAERT, Dorothée MOREAU, Patrice BAILLET.

Titulaires absents et représentés par un suppléant : Denis ROYCOURT par Odile MALTOFF, Patrick DUMÉZ par Fernando DIAS GONCALVES, Gilles PROU par Jérôme CHARDON, Dominique DELAGNEAU par Bruno BLAUVAC.

Secrétaire de séance : Francis HEURLEY

- Vu** la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), article 46 II,
- Vu** l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale,
- Vu** l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme,
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 143-16 et suivants,
- Vu** le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) de la Région Bourgogne Franche-Comté, « ICI 2050 » arrêté les 27 et 28 juin 2019,
- Vu** la délibération n°2015-16 du 13 octobre 2015 du conseil syndical du PETR du Grand Auxerrois prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Vu** la délibération n°2018-018 du 6 décembre 2018 portant débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable du SCoT du Grand Auxerrois,
- Vu** la délibération n°2022-06 du 11 janvier 2022 portant application des ordonnances du 17 juin 2020,
- Vu** la délibération n°2022-26 du 20 décembre 2022 portant débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique du PETR du Grand Auxerrois,

Il est exposé ce qui suit :

Suite au débat du Projet d'Aménagement Stratégique du 11 octobre 2022 et du 20 décembre 2022, il a été constaté que l'armature territoriale proposée n'était pas suffisamment pertinente pour répondre aux enjeux et ambitions du territoire du Grand Auxerrois.

Il est proposé une nouvelle armature territoriale, plus cohérente, qui permet de faire ressortir les communes en fonction de leur poids démographique, économique et de l'emploi. Ces trois critères combinés permettent une classification en pôles urbain, de proximité et ruraux.

Le Comité syndical décide :

- Débattre sur le projet de Projet d'Aménagement Stratégique tel que présenté en annexe de la présente délibération.
- Acter le second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois.

Le comité syndical a débattu.

Vote du comité syndical :

- voix pour : 28 dont 6 pouvoirs (unanimité)
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 19

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le 31 mai 2023



PETR
du
Grand
Auxerrois